



MAI 2024 - n°5

**SOLIDAIRE AVEC LE
PEUPLE UKRAINIEN**

Le Dechynois

**Budget primitif :
Chiffres clés 2024**

Page 4



SOMMAIRE

PAGE 2

Retour en images

PAGE 3

De vous à moi

PAGES 4 À 5

Budget primitif :
Chiffres clés 2024

PAGE 6

Travaux et urbanisme

PAGE 8

Élections et vie citoyenne

PAGE 9

Emploi

PAGE 10

Nos commerces

PAGES 11 À 13

Vie associative

PAGE 14

Agenda
En bref

PAGE 15

Expression politique

PAGE 16

Informations générales

Samedi 6 avril, l'association Choralyre a offert un magnifique spectacle en compagnie du Chœur du Moulin d'Arleux. Le public présent a pu lui aussi donner de la voix en participant à un medley de chansons de Joe Dassin.

Concert de L'Harmonie municipale

Dimanche 7 avril, dans la salle des fêtes, après les auditions de l'école de musique, l'Harmonie municipale a proposé un concert très apprécié, en présence de Jean-Michel SZATNY, Maire de Dechy, Charles BEAUCHAMP, Conseiller départemental, des élus et d'un nombreux public.



Retour en images

Saison impressionnante pour le judo club



Après Julien aux jeux mondiaux en Italie en septembre, c'est au tour de Mathis DERACHE (en bleu sur la photo) de se distinguer avec une qualification aux championnats de France de Fédération Française de Judo et Disciplines Associées 1ère division cadet. Une première au club, grâce à un travail acharné avec des partenaires d'exceptions comme Imrane Mezrag (en blanc sur la photo) champion de France FSGT junior depuis le week-end de Pâques.

« Chantons » avec Choralyre



Braderie du Parc à Bois

Le dimanche 7 avril, l'association du Parc à Bois a également organisé sa traditionnelle braderie. Badauds et chineurs ont pu déambuler sous un beau soleil.





Le jeudi 11 avril 2024, les conseillers municipaux se sont réunis lors de la 3^{ème} session du conseil municipal. Au cours de cette séance, j'ai présenté le rapport sur l'examen budgétaire du compte administratif et du compte de gestion 2023 et rappelé la concordance des résultats de ces deux comptes.

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, le compte administratif (situation budgétaire de l'année écoulée) fait apparaître en fonctionnement une épargne brute positive en fonctionnement de plus de 800 000 euros permettant d'affecter une partie de ces sommes en investissement pour réaliser nos projets.

Le budget primitif 2024 a été voté en équilibre avec le maintien de la politique fiscale et le vote du taux d'imposition identique à celui de 2023.

Le budget primitif 2024 adopté par les élus s'élève à 8 825 335, 51 euros dont 6 353 610,34 euros en fonctionnement et 2 471 725,17 euros en investissement.

J'ai rappelé le passage à la nomenclature M57 et l'adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable pour ce BP 2024.

De ce budget, il ressort les politiques et les actions prioritaires que la ville engagera sur l'année, les projets structurants tout en préservant les marges de manœuvre de la ville.

Il s'agira pour la municipalité de poursuivre la remise en état des routes communales (rue Célestin Leduc et avenue des Poilus), la rénovation et la modernisation des bâtiments communaux (salle des fêtes, Centre Socio-Culturel, ...), la réhabilitation des bâtiments scolaires (école Joliot-Curie), l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement avec la rénovation urbaine de la place de l'Égalité derrière la Mairie.

Grâce à une gestion rigoureuse et une culture de la recette (recherche permanente de subventions ; projets territoriaux structurants PTS, dotation de soutien à l'investissement local DSIL, dotation d'équipement des territoires ruraux DETR, etc...) la ville peut investir et réaliser ces projets sans avoir recours à l'augmentation de la fiscalité locale.

Votre Maire,
Jean-Michel SZATNY

**Jean-Michel
SZATNY**
Maire de Dechy



Mensuel d'informations
De la Ville de Dechy

Le Dechynois

Directeur de la publication :
Jean-Michel SZATNY
Conception :
Service Communication
Impression :
IDJ
Tirage : 2400 exemplaires

Mairie de Dechy
Place Jean Jaurès
59187 Dechy
03 27 95 82 00

Budget primitif : Chiffres clés 2024

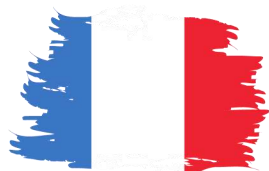
Le 11 avril, le Conseil municipal a voté le budget primitif de la commune pour l'année 2024. Il permet de prévoir les recettes et les dépenses pour l'année (voir schéma ci-dessous).

Le budget se compose en deux sections : fonctionnement (recettes et dépenses nécessaires à la gestion courante de la collectivité) et investissement (recettes et dépenses pour les projets nouveau ou en cours).

Recettes

Dotations de l'Etat et participations (collectivités)

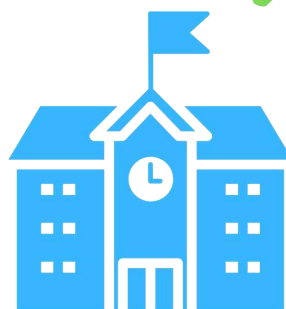
Impôts et taxes



Produits de services



Remboursement de l'emprunt



Dépenses

Fonctionnement

Charges à caractère général (eau, chauffage, électricité, ...)



Charge de personnel et frais assimilés



Subvention au CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



Subventions aux associations



Contribution aux organismes extérieurs



Investissement

Remboursement du capital des emprunts en cours



Rénovation des bâtiments communaux



Equipements sportifs



Entretien des écoles
Rénovation du mobilier



Travaux, entretien de la voirie et des espaces verts



Achats de matériels divers



FONCTIONNEMENT

RECETTES PRINCIPALES

6,9 %	EXCÉDENT REPORTÉ 437 354,58 €
3,1 %	RECETTES DES SERVICES 193 690,51 €
11,2 %	IMPÔTS ET TAXES 713 619,00 €
31,5 %	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 2 004 000,00 €
1,1 %	AUTRES RECETTES DE GESTION COURANTE 70 000,00 €
1,1 %	AUTRES RECETTES ATTÉNUATION DE CHARGES 70 000,00 €
45%	FISCALITÉ LOCALE - 2 860 000,00€
0,1%	DÉPENSES D'ORDRE - 4 946,25 €
Total 6 353 610,34 €	

DÉPENSES PRINCIPALES

29,6 %	DÉPENSES COURANTES 1 885 520,00 €
46,2 %	DÉPENSES DE PERSONNEL 2 936 504,00 €
18,8 %	AUTRES DÉPENSES DE GESTION COURANTE 1 197 800,00 €
1 %	DÉPENSES FINANCIÈRES - 58 799,40 €
0,1%	CHARGES SPÉCIFIQUES - 3 000,00 €
0,1%	DOTATION AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION - 435,00 €
4,2 %	Charges (écritures d'ordre entre sections) - 271 551,94 €
Total 6 353 610,34 €	

INVESTISSEMENT

RECETTES PRINCIPALES

6,9 %	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 169 560,91 €
4,5%	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES 110 368,57 € FCTVA - 100 368,57 € Taxe d'aménagement - 10 000
27,2%	EXCÉDENT FONDS CAPITALISÉS 672 898,61 €
0,6%	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS 15 000 €
42,4%	SUBVENTIONS - 1 048 000,00 €
4,1%	PRODUITS (ÉCRITURES D'ORDRE EN SECTION) - 101 991,03 €
14,3 %	RESTE A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT - 353 906,05 €
TOTAL 2 471 725,17 €	
TOTAL DU BUDGET 8 825 335,51 €	

DÉPENSES PRINCIPALES

13,1 %	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ NÉGATIF 322 345,91 €
16,8%	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT 415 430,26 €
55,6%	DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS 1 374 850,05 €
0,2%	DÉPENSES D'ORDRE 4 946,25€
14,3 %	RESTE À RÉALISER 354 152,70 €
Total 2 471 725,17 €	
Total du budget 8 825 335,51 €	

Travaux et urbanisme

Réseau d'eau potable : d'autres travaux prévus en 2024

Douaisis-Agglomération a procédé à des travaux sur le réseau d'eau potable, rue de l'Égalité. D'autres travaux sont prévus en 2024 sur la commune.

Pour permettre de continuer d'améliorer la qualité de l'eau par une optimisation des mélanges des différents sites de production et de renforcer la capacité de stockage, des travaux sur le réseau d'eau potable sont planifiés par Douaisis-Agglomération pour les rues de la République, Pasteur, Robespierre, la D25 devant l'Hôpital de Douai et la Route nationale de Cambrai.



Rue de l'Égalité

Report des travaux pour la pose de réseau souterrain rue de Cantin et rue du 8 mai 1945



Rue de Cantin

Avant les travaux



Rue du 8 mai 1945

Dans le numéro précédent, nous vous informions que la société Générale d'Électricité OLCZAK doit procéder à des travaux pour l'ouverture de fouilles et de terrassement en chaussée et en trottoir pour la pose de réseau souterrain HTA 240²AL pour injection du parc éolien du Moulin pour le compte d'ENEDIS.

Le début des travaux, initialement prévu, à partir du 8 avril, est reporté au lundi 29 avril.

Ces travaux nécessiteront la restriction sur section courante, l'empiètement sur chaussée, l'interdiction de stationner de 8h à 16h pendant la durée des travaux, et une limitation à 30km/h de la circulation.

Nous vous rappelons que l'ensemble des arrêtés municipaux est consultable sur

www.ville-dechy.fr

Permis de louer et de diviser : Quelles démarches ? Pourquoi ?

Depuis le 26 janvier 2024, le permis de louer et le permis de diviser sont deux dispositifs mis en place pour lutter contre les logements insalubres à titre expérimental sur la commune. Ils permettent à la ville de contrôler l'état des logements et d'intervenir en amont de leur mise en location. Cette mesure a pour objectif immédiat de réduire le nombre de logements ne respectant pas les critères de décence imposés.

Le logement que vous souhaitez louer ou diviser se situe dans l'une des rues concernées¹ par ces dispositifs. Vous devez effectuer les démarches suivantes :

Instruction du permis de louer

Vous devez déposer un dossier au service urbanisme en transmettant :

- Le cerfa n°15652*01*
- Le diagnostic gaz
- Le diagnostic électricité
- Le diagnostic performance énergétique
- Le diagnostic plomb si le logement date avant 1949
- Le diagnostic amiante si le logement date avant 1997

Suite au dépôt de votre dossier et si celui-ci est complet, le service urbanisme conviendra avec vous d'une visite du logement afin de vérifier sa conformité et vous délivrer l'autorisation.

Celle-ci devient caduque si vous ne louez pas votre logement dans les deux ans qui suivent. Vous devrez également refaire une demande à chaque nouvelle location avec un nouveau locataire (ne concerne pas le simple renouvellement du bail ou l'établissement d'un avenant au contrat de location).

*Formulaire disponible sur le site service-public.fr ou en Mairie auprès du service urbanisme.



Instruction du permis de diviser

Si vous souhaitez diviser votre logement, vous devez prendre contact avec le service urbanisme qui vous adressera le dossier à remplir. Le service se chargera ensuite d'étudier la faisabilité de votre projet, en fonction des détails que vous apporterez dans votre dossier.

Il est possible de refuser ou de soumettre à conditions l'autorisation lorsque les locaux à usage d'habitation créés ne respectent pas les proportions et tailles minimales des logements fixés par le P.L.U.

LES SANCTIONS

Le propriétaire qui met en location un logement sans avoir fait la déclaration préalable risque jusqu'à 5000€ d'amende.

LES SANCTIONS

En cas de division réalisée sans permis, le contrevenant s'expose à 15000 € d'amende et 25000 € en cas de nouveau manquement dans les 3 ans.

¹ **Rappel des rues concernées par ces dispositifs** : République, Carnot, Place Salengro, Jean-Jacques Rousseau, Maurice Masclat, Emile Zola, Francisco Ferrer, François Ambar, Victor Hugo, Maurice Richard, Place Jean Jaurès, Léon Gambetta, Suzanne Lanoy, Waldeck Rousseau, Casimir Beugnet, Egalité, Impasse des abattoirs, I et F Joliot-Curie, Chemin de la Justice, Cachin, Semail et Thorez.

Elections et vie citoyenne

Cérémonie de citoyenneté : un pas dans leur vie de citoyen

Recevoir sa première carte d'électeur, c'est toujours franchir une étape dans sa vie de citoyen. Chaque année, Jean-Michel SZATNY, Maire de Dechy, met un point d'honneur à remettre en main propre les cartes d'électeurs et le livret du citoyen aux jeunes administrés nouvellement majeurs.



Une quinzaine de jeunes citoyens au rendez-vous

C'est un moment solennel qui marque une étape importante dans le monde adulte. Une vingtaine de jeunes ont reçu leur première carte d'électeur et le livret du citoyen des mains de Jean-Michel SZATNY, Maire de Dechy. « Ces jeunes accèdent avec leur majorité à des nouveaux droits et notamment

le droit de vote, souligne Jean-Michel SZATNY. C'est un outil important qui nous permet à tous d'exprimer un choix pour construire le monde de demain. Il est primordial de faire comprendre à ces jeunes l'importance de cette carte et de leur droit de vote. »

Un sentiment de fierté

La cérémonie s'est déroulée dans la salle des mariages. Un temps essentiel pour ces

jeunes peu habitués à fouler le sol de cet endroit. « C'est un moment qui peut peut-être les impressionner compte tenu du cadre, souligne Jean-Michel SZATNY. Tous ne sont pas habitués à venir en Mairie, dans un lieu institutionnel de la République. Mais c'est un moment qui les fait devenir adulte. »



Elections européennes - 9 juin 2024

Les prochaines élections seront les élections européennes. Elle se dérouleront le dimanche 9 juin. Vous serez alors appelés aux urnes pour élire les députés européens, vos représentants au sein du Parlement européen.

« Agir ensemble pour le travail » avec France Travail

En collaboration avec la ville de Dechy et le Centre Socio-Culturel, France travail a organisé une opération de recrutement dans la salle des fêtes de la commune pour aider le public éloigné dans l'emploi.

Aller à la rencontre des demandeurs d'emploi, c'était le leitmotiv du Forum de la réussite lancé en novembre dernier par le Centre Socio-Culturel. Dans cette continuité, l'agence France Travail de Sin-le-Noble a organisé une opération de recrutement, « Agir ensemble pour le travail » dans les domaines de l'industrie, de la logistique du transport ou encore de l'aide à la personne. « Suite au Forum de la réussite, nous avons identifié quelques personnes sans solutions de travail que nous avons pu intégrer dans ce processus de recrutement, souligne Fanny Telle, conseillère France Travail.



présentation de l'action puis un détail des postes et des recruteurs présents. Ils ont suivi un atelier de remise à jour de leur C.V., puis une préparation à l'entretien d'embauche quelques jours avant pour que cela reste bien frais dans leur esprit. »

Accompagner et aider les personnes à reprendre confiance

« Faire des actions, c'est bien, mais il faut savoir accompagner certaines personnes dans la durée, les aider à reprendre confiance en eux et les aider à rebondir, poursuit Fanny TELLE. J'ai par exemple accompagné une dame, à sa demande, lors de cette journée durant les différents recrutements car elle ne se sentait pas à l'aise. Finalement elle a pris les rênes toute seule et tout s'est bien passé. C'est justement le but de cette opération remettre le pied à l'étrier et aider ces personnes à se remettre en selle. »

Une action qui se poursuit

« Aujourd'hui nous avons des recrutements notamment dans le domaine de l'agriculture. Nous avons également pu positionner des personnes sur des sessions de tests qui seront déterminant pour leur prochain recrutement dans l'industrie. Dans le domaine de l'aide à la personne, nous avons également des recruteurs qui souhaitent proposer des entretiens plus longs. Quoiqu'il en soit, nous continuons le suivi et à positionner ces personnes dans un processus de retour à l'emploi. »

Une trentaine de personnes ont pu bénéficier de cette action pour un accompagnement ciblé

Environ une trentaine de personnes se sont présentées ce 9 avril, dont une très grande majorité de Dechynois. « Même si quelques personnes se sont présentées spontanément grâce à la presse locale et aussi au bulletin municipal de Dechy, la majorité ont suivi un parcours de préparation, indique Fanny TELLE. Ils ont d'abord eu une

Nos commerces

« Traiteur chez vous » nous invite à sa table

Située à l'emplacement de l'ancienne boucherie polonaise de François et Chantal Dziadkowiak, bien connue des Dechynois, l'entreprise « Traiteur chez vous » a vu le jour en 2010. Guillaume et Gilles, qui ont rejoint l'aventure en 2012 et 2014, en assurent la gestion depuis 2016 et sont à la tête d'une équipe de six personnes.



Quel est votre parcours ?

Guillaume : J'ai un CAP cuisine. Je travaille depuis l'âge de 16 ans pour différents employeurs. Je suis arrivé chez « Traiteur chez vous » en 2012.

Gilles : J'ai un CAP, un BEP et un bac pro restauration. J'ai travaillé pendant plus de 20 ans à Auchan. Quand je suis arrivé dans l'entreprise, je gérais avec ma femme, le bar-tabac le Galibot en face de la Ferme Lefebvre, rue Ambar.

Qu'est-ce qui fait la force de votre binôme ?

Gilles : Notre complémentarité. Nous prenons toujours nos décisions à deux. Et chacun a un rôle bien défini. Je m'occupe de la partie commerciale, des rendez-vous, des devis, et de la partie logistique.

Guillaume : Moi je gère la partie production, c'est-à-dire la cuisine, mais également les achats et les prestataires. Nous sommes en tout six personnes.

Vous avez reçu plusieurs fois le label « Wedding awards » sur le site mariages.net. Qu'est-ce que ce type de label vous apporte ?

Guillaume : La reconnaissance de nos clients. Elle est essentielle pour notre activité tout comme le bouche-à-oreille. Mais on ne reste pas dans notre bureau à attendre les contrats. On fait par exemple tous les salons du mariage de la région. On n'a rien sans rien.

Gilles : Ce qui plait d'ailleurs à nos clients, c'est que l'on s'adapte à leurs souhaits avec un menu de base qu'ils peuvent modeler dans la mesure du possible.

Guillaume : Idem pour le portage de repas à domicile pour les aînés. C'est Laurence qui fait la livraison d'une cinquantaine de repas dans un rayon de vingt kilomètres. Elle veille toujours à adapter les menus en fonction des goûts ou des intolérances alimentaires de chacun. Être à l'écoute c'est pour nous primordial.

Est-ce que vous privilégiez les circuits courts ?

Gilles : Nous travaillons beaucoup avec des producteurs locaux, notamment les jardins Delporte, maraîcher à Sin le Noble, la Ferme du Clos de Terre Neuve à Frais Marais pour les produits laitiers, ou

la Fabriq', brasserie bio artisanale à Râches. Delphine les met aussi en valeur dans notre boutique, place de l'Îlot Goulois. Nous l'avons délocalisée en 2018 dans l'ancienne cellule commerciale occupée alors par l'Atelier fleuri, tout en gardant notre laboratoire rue Voltaire.

Vous avez embauché un apprenti en janvier dernier. C'est important de transmettre le savoir-faire ?

Guillaume : C'est surtout essentiel d'accompagner les jeunes et leur permettre d'aller là où ils ont les compétences pour y arriver. Nous avons embauché Lucas qui a fait son apprentissage chez nous. Charles a rejoint l'équipe en apprentissage également. Nous souhaitons l'orienter vers un bac pro restauration. On sent qu'il est fait pour ça.

Gilles : Nous travaillons aussi pour l'insertion des personnes en situation de handicap. Nous accueillons depuis de nombreuses années, deux fois par semaine, Patrick, qui vient du foyer le Rayon vert de Cantin. Il vient prêter main forte à l'équipe. Cela lui permet de garder une activité sociale et une certaine autonomie.

Retour en images sur les 100 ans de Dechy Sports



Lors du week-end de Pâques, Dechy Sports a organisé son 53^{ème} tournoi international de football U15. « Marcel BUNS », du nom de son fondateur. Comme chaque année, une gerbe a été déposée au cimetière en sa mémoire.



Mais cette année avait une saveur bien particulière puisque le club a fêté ses 100 ans. 100 ans de sport, de sueur, de larmes, mais surtout 100 ans de bonheur.

14 équipes se sont affrontées venues des quatre coins de l'Europe et le soleil était de la partie. Une chance car la météo n'est pas toujours clémente au moment du tournoi.

La finale, qui s'est déroulée, le lundi de Pâques a vu la victoire de l'équipe tchèque de Povltasvka FA face à celle du RFC Liege (3-2).

Félicitations à Dechy Sports, à leurs bénévoles et aux joueurs pour ce week-end sportif.



Le Musée de la Mémoire sociale a fêté ses 10 ans

14 avril 1942, Célestin Leduc, figure emblématique de la Résistance dechynoise est fusillé par les nazis. 14 avril 2014, l'ancien café dont il fut propriétaire devient le Musée de la Mémoire sociale et ouvre ses portes. 14 avril 2024, pour ses 10 ans, le Musée inaugure trois plaques commémoratives avec le soutien de la municipalité.

« Ce devait être l'assemblée ordinaire d'une association ordinaire, un samedi ordinaire. Ce fut la réunion chaleureuse et émouvante d'un groupe d'hommes et de femmes venus témoigner du passé abimé, par le deuxième conflit mondial, d'un père, d'une sœur ou d'un proche. » C'est en ces termes, qu'il y a 10 ans, le bulletin municipal évoquait la naissance du musée de la mémoire sociale.

Un bâtiment chargé d'histoire

Si les murs de ce lieu pouvaient parler, ils auraient beaucoup de choses à raconter. C'est là, que les mineurs militants se réunirent pour préparer la grande grève de mai 1941, réprimée par l'occupant allemand dépendant de la production de charbon. C'est également en ces lieux que, durant l'Occupation, Célestin Leduc, propriétaire du café, syndicaliste et membre de la direction du Parti Communiste Français du Douaisis, organisait dans l'arrière salle et dans le plus grand secret des réunions pour discuter des actions de résistance à mener. Arrêté le 13



septembre 1941, il est désigné comme otage par les Allemands en représailles à l'attentat du 11 avril 1942 à Lens. Il est fusillé au fort du Vert-Galant, avec trente-quatre autres otages politiques, le 14 avril 1942.

Préserver le patrimoine une volonté municipale

Sous l'impulsion du Maire, Jean-Michel SZATNY, qui ne souhaitait pas que ce bâtiment historique s'étiolle avec le temps, et de Jacques CAPELLE, son prédécesseur, qui a préempté

l'achat du bâtiment lors de sa vente, avec le concours de nombreux bénévoles amoureux de l'histoire de la commune, le projet du musée a pu voir le jour et ouvrir en 2014.

Pour célébrer son dixième anniversaire, Jean-Michel SZATNY, Maire de Dechy et les membres de l'association, ont inauguré trois plaques commémoratives, renommant ainsi les salles qui composent le musée avec les noms de Maurice RICHARD, de Martha DESRUMAUX, et de Jean-François CARÉ.

Maurice RICHARD

Lieutenant dans le réseau de résistance de Dechy (FFI/FTP), il est abattu par les allemands le 1^{er} septembre 1944 en s'opposant, avec un groupe de résistants Dechynois, au sabotage de la centrale électrique de Dechy.

Martha DESRUMAUX

Ouvrière, militante syndicale et cadre du Parti Communiste Français, Martha DESRUMAUX est une figure emblématique du mouvement ouvrier et de la résistance intérieure française. Elle sera déportée pendant trois ans à Ravensbrück.

Jean-François CARÉ

Ancien secrétaire général de la CGT Renault-Douai, ancien adjoint au Maire Henri LAMOUR de 1988 à 1995. Elu au Conseil municipal de Dechy de 1983 à 2020 et ancien président de l'association Célestin Leduc.

Rencontre avec l'association des Médailleurs du travail

Historiquement, le 1^{er} mai, nous commémorons la fête du travail. Ce jour est traditionnellement l'occasion de rassemblements commémoratifs et de remise de diplômes aux personnes qui justifient du nombre d'années nécessaires et qui en ont fait la demande. A Dechy, la section des Médailleurs du Travail de la commune fait vivre cette tradition.



Depuis quand votre association existe-t-elle ?

Au début, l'association n'existait pas sur Dechy, mais uniquement sur Guesnain. C'est Monsieur Patrice FENAIN qui a créé l'association au début des années 80 et qui est devenu le premier Président.

« Notre plus jeune adhérent a 18 ans »

Qui peut adhérer à l'association ?

Tout le monde. Pas uniquement les médaillés. Toutes les adhésions sont possibles que l'on soit médaillé ou sympathisant. Et cela est possible depuis l'année dernière. La moyenne d'âge est de 65 ans, mais nous accueillons aussi des jeunes. Les plus jeunes ce sont notre porte-drapeau suppléant, Steven, qui a 18 ans et notre porte-drapeau officiel, François qui lui a 24 ans. Nous sommes 45 adhérents, dont 24 médaillés, et 21 sympathisants non décorés. Et nous sommes 16 hommes et 29 femmes.

Quel est le but de l'association ?

Depuis deux ans, nous souhaitons redynamiser l'association en proposant de nouvelles activités. En 2023, nous avons proposé un voyage au Cap Gris-Nez et Blanc-Nez et à Boulogne-sur-Mer. Cette année, nous avons proposé une visite culturelle à l'abbaye de Vaucelles et au musée de la Dentelle de Caudry. L'année prochaine, si tout se passe bien, ce sera une visite du Salon de l'Agriculture en semaine, probablement un mercredi pour que les participants puissent venir avec leurs enfants.

« Nous voulons recréer du lien social »

Pourquoi organiser des permanences ?

Tous ceux qui veulent dire bonjour et boire un café sont les bienvenus. On est là avant tout pour créer du lien social. C'est le b.a.-ba d'une association. Après nous sommes essentiellement présents pour accompagner

toute personne qui le souhaite dans leurs démarches pour obtenir une médaille du travail. C'est une démarche individuelle et c'est le plus souvent à l'employé de faire la demande auprès de la Mairie ou par voie dématérialisée sur service-public.fr.

Pourquoi faire une demande de médaille ?

C'est une distinction honorifique pour récompenser l'ancienneté et les services d'un employé ou d'un travailleur retraité. L'obtention de la médaille du travail peut être accompagnée d'une gratification financière de la part de l'employeur ou ex-employeur.

L'association vous reçoit le jeudi de 9h à 12h à la Maison des Associations (rue Jules Guesde).

En bref

Détention de chiens dangereux, vous devez déclarer votre animal en Mairie sous peine de sanction

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en deux catégories : catégorie 1 (chiens d'attaques), catégorie 2 (chiens de garde et de défense).

Quelles sont vos obligations ?

En tant que propriétaire, vous êtes responsable des actes de votre animal et vous devez impérativement le déclarer en Mairie et obtenir un permis de détention en remplissant le formulaire cerfa n°13997*091 accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Vous devez également :

- suivre une formation permettant d'attester votre aptitude à détenir un chien de ce type
- Faire évaluer le comportement de votre chien
- Avoir une assurance de responsabilité civile pour les éventuels dommages que votre animal pourrait causer à des tiers

Pour plus d'informations contactez la Mairie au 03.27.95.82.00

Collecte des déchets du 8 au 11 mai

Exceptionnellement et contrairement à ce qui est indiqué sur votre calendrier de collecte 2024 les collectes du jeudi 9 mai auront bien lieu. De plus, les collectes initialement prévues le mercredi 8 mai seront rattrapées le jeudi 9 mai.

Pour rappel, sont prévues à Dechy le jeudi 9 mai les collectes suivantes :

- Ordures ménagères
- Papiers et emballages recyclables

La collecte de verre se fera comme convenu le vendredi 10 mai.

Agenda

Cérémonie des Médailleurs du Travail

Mercredi 1^{er} mai à 11h00

Salle des Fêtes

La remise des diplômes sera suivie d'un cortège jusqu'au Mémorial en hommage aux victimes du travail.

Commémoration du 79^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Mercredi 8 mai à 11h

Rassemblement à 10h45 sur le parvis de la Mairie pour un départ du cortège à 11h

Thé dansant

Dimanche 12 mai de 14h à 20h

Salle des Fêtes (rue de l'Égalité)

Organisé par les étudiants de l'IUT de Lens

Animé par Amaury

et son accordéoniste Jérôme DHAINAUT

Tarif : 8 euros avec 1 consommation offerte

Réservation au 07.71.65.01.49 ou sur place

Restauration sur place

Tombola avec de nombreux lots à gagner

Brocante de la Longue Borne

Dimanche 12 mai de 8h à 17h - Rues Thorez et Martel

(entre les rues Weissensée et Jean-Loup Chrétien)

Organisée par Le Collectif Famille

Inscriptions au Centre Socio-culturel

Samedi 4 mai de 9h à 16h (ouvert à tous)

Tarif : 3€ les 2 mètres

Gala de danse

Samedi 1er juin à 20h (ouverture des portes à 19h)

Salle des Fêtes (rue de l'Égalité)

Organisé par l'association Goldance

Entrée + 1 boisson comprise : 12 € (adulte)

10 € (- de 12 ans) (gratuit pour les - de 3 ans)

Billetterie au Dojo (rue Jules Guesde) le 13 mai de 17h30 à

19h30 (places limitées)

Plus d'informations au 06.51.46.48.80

Journée des collectionneurs

Samedi 8 juin de 9h à 18h

Ferme Jacquart (rue Victor Hugo)

Organisée par le Syndicat d'initiatives de Dechy

Vous souhaitez exposer, vendre ou échanger vos collections de toutes natures, inscrivez-vous auprès du Syndicat d'initiative au 1 rue de l'Égalité,

le lundi de 10h à 12h ou par téléphone au 06.79.71.77.80

L'association fait également appel aux brocanteurs, artisans d'art, pour exposer leurs objets mais également aux dechynois en priorité pour participer à une bourse aux livres anciens, une bourse aux jouets et une bourse aux vêtements d'enfants (-de 10 ans) ou de matériel de puériculture.

Tarif : 1,5€ le mètre linéaire

GROUPE MAJORITAIRE «*POUR DECHY, CONTINUONS ENSEMBLE*» - 22 ÉLUS

Douaisis-Agglo porte de nombreux projets. Le dernier conseil communautaire en a de nouveau apporté la preuve.

Grâce à une gestion rigoureuse, Douaisis-Agglo va pouvoir investir massivement cette année. 90 millions d'euros sont prévus en investissement ; reprenant le projet phare « Euradouai » mais aussi la passerelle, le parking silo et le grand mail central, espace écologique de référence qui constituera l'épine dorsale du quartier.

Douaisis-Agglo, c'est aussi une redistribution des recettes fiscales aux 35 communes à travers les fonds de concours, la dotation de solidarité communautaire et le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Pour 2024, ce sont 43,7 millions d'euros qui vont être reversés aux communes signe de cette politique volontariste, redistributive en faveur des communes de notre territoire.

Douaisis-Agglo, outre le développement économique c'est aussi la gestion de l'assainissement et de l'eau potable. Pour Dechy, ce sont des travaux importants réalisés ; sécurisation des sites de production d'eau potable, régénération des 2 forages de Dechy, mise en place de refoulement direct sur Dechy, renouvellement des ouvrages (réseau et reprise des branchements), travaux réalisés et d'autres programmés pour 2025, 2026 et 2027. Une aubaine pour notre commune avant de réaliser les travaux de voirie.

En conclusion, Douaisis-Agglo est à l'abri financièrement. La gestion est saine pour plusieurs années. L'épargne nette reste à un niveau très favorable.

Douaisis-Agglo a des marges de manœuvre pour d'éventuels nouveaux projets et achats de terrains.

De plus, l'argument fiscal est un atout supplémentaire pour l'attractivité du territoire et l'implantation des entreprises. Voici résumées les raisons qui ont amené les élus de Dechy à approuver le budget primitif 2024 de Douaisis-Agglo.

Le Groupe Majoritaire Municipal

GROUPE MINORITAIRE «*UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE*» - 7 ÉLUS

Chères Dechynoises, Chers dechynois,

Dimanche 14 avril 2024, s'est tenu l'inauguration des salles du musée de la Mémoire sociale de notre ville.

C'était également l'occasion de fêter le 10^{ème} anniversaire du musée plus communément appelé musée Célestin LEDUC.

Le président du musée nous a donc présenté le nom des trois salles :

- La première salle est consacrée à leur précédent président Jean-François CARE qui a su donner une dynamique au musée.

- La deuxième salle est dédiée à une grande dame Martha DESRUMAUX qui est venue organiser une réunion clandestine dans cette même pièce pendant l'été 1940.

Et enfin la dernière pièce, déjà nommée « salle des conflits » est consacrée à la résistance et la libération de Dechy en 1944, elle sera inaugurée au nom d'un résistant emblématique de Dechy Maurice RICHARD.

Nous souhaitons vous rappeler que le devoir de mémoire est un principe fondamental qui régit nos sociétés et nous rappelle l'importance de se souvenir de notre passé pour mieux construire notre avenir. Il est primordial de ne pas oublier les événements tragiques qui ont marqué notre histoire, afin de préserver la mémoire collective et de transmettre aux générations futures les leçons qu'ils nous enseignent. Se souvenir de ces moments sombres de notre histoire permet de rendre hommage aux victimes, de prévenir la répétition des erreurs du passé et de lutter contre l'oubli et le négationnisme.

En entretenant la mémoire des événements tragiques, nous encourageons la réflexion collective, la tolérance et le respect de la diversité. Nous prenons également conscience de notre responsabilité envers les générations futures pour leur transmettre un monde meilleur et plus juste.


Le devoir de mémoire ne se limite pas à se souvenir des événements importants de notre histoire, mais consiste aussi à honorer le courage et le sacrifice de ceux qui se sont battus pour défendre leurs idéaux et protéger les droits de l'homme. C'est à nous de perpétuer leur souvenir et de préserver leur héritage pour les générations à venir.

En tant que citoyens, nous avons le devoir de participer à la préservation de la mémoire collective en relayant les témoignages des survivants, en visitant les lieux de mémoire et en soutenant les actions de commémoration. C'est en valorisant notre histoire que nous renforçons notre identité et œuvrons pour un avenir plus juste et plus solidaire.

En définitive, le devoir de mémoire est un devoir citoyen qui nous engage à ne pas oublier les douleurs et les souffrances du passé, mais aussi à célébrer les victoires et les luttes pour la liberté et la démocratie. C'est en perpétuant la mémoire de notre histoire que nous construirons un monde meilleur pour les générations futures. Ne l'oublions jamais.

Le groupe d'opposition
« Une Equipe à votre écoute »

Mail : uneequipeavotreecoute@outlook.fr

 Une équipe à votre écoute

Informations générales

Voyage des séniors



Cette année, le voyage comprendra une visite panoramique de la ville du Quesnoy puis un repas spectacle au Restaurant Le Verger Pilote à Maroilles.

Tarif: 30,70€ par personne

Départ:

9h10 (Place de l'égalité)

9h15 (Centre Socio-culturel)

Retour: vers 20h

La municipalité propose aux séniors de 65 ans et plus* un voyage le temps d'une journée dans l'Avesnois, le **mercredi 26 juin**.

** pour les couples, il est impératif que l'un des deux soit âgés de 65 ans ou plus.*

Les inscriptions et le **règlement uniquement par chèque** se font en Mairie, aux heures d'ouverture, du 27 mai au 14 juin.

RAPPEL POUR LE VOYAGE A L'ILE DE RÉ

Les personnes inscrites au voyage proposé par la municipalité pour l'île de Ré doivent se présenter le mercredi 22 mai à 3h45 pour un départ à 4h00 de la Place de l'Egalité.

Nouveaux ateliers pour les séniors

Les secteurs adultes et séniors du Centre Socio-Culturel vous propose deux nouvelles activités pour les personnes de 60 ans et plus.

Atelier mémoire

Le vendredi matin de 9h30 à 11h

Atelier Marche douce

Le mardi matin de 9h à 10h30.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Centre Socio-Culturel au 0327.95.8227

Ces activités débiteront durant la semaine du 13 au 17 mai.

APPEL
AUX TALENTS
MUSICAUX

POUR LA

FÊTE DE LA
MUSIQUE
2024

DJ?
MUSICIEN?
CHANTEUR?



Organisée par l'association Choeur collectif et le bar Le Central, en partenariat avec la Ville de Dechy

Pour proposer votre participation, contactez :

Laurent (gérant du Central) au 07.71.10.50.83

Guillaume (Président du Choeur collectif) au 06.65.32.74.81

Mail : choeurcollectif@gmail.com - lecentraldechy@gmail.com